

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 11 Octobre 2017

Le Mercredi 11 Octobre 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 05 Octobre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, RITTER Michel, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : Christian COULON, PEREZ Daniel, LEFAOU Michel, DELACROIX Pierre, AUZIAS Anne,

Excusés : Mmes & MM : AUZAL Jean-François, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, MICHONNEAU Elsa, POURCHER Victoria

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 11 octobre 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christophe COHADE.



M. COHADE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

Je tiens à excuser Christian COULON et je serai donc votre Président de séance pour ce Conseil d'Arrondissement du 11 octobre.

Nous avons le quorum, nous allons pouvoir procéder à l'appel nominal et je vais demander à Samira BACHA-HIMEUR de procéder à cet appel.

(Mme BACHA-HIMEUR procède à l'appel nominal).

M. COHADE.- Merci Madame BACHA-HIMEUR.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017

M. COHADE.- Y a-t-il des demandes de modification ?
(Non).

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

M. COHADE.- Pour les trois rapports suivants, étant donné que je suis le rapporteur, je vous propose de vous expliciter ces trois rapports et nous procéderons bien entendu au vote de façon séparée.

2. [27135 – Mesures environnementales liées au stationnement payant – Direction Déplacements Urbains](#)
3. [27134 – Évolution du dispositif et du tarif du stationnement sur voirie adaptés pour les résidents – Direction Déplacements Urbains](#)
4. [27133 – Institution d’une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement – Direction Déplacements Urbains](#)

M. COHADE.- Ces trois rapports s’inscrivent dans le même périmètre. Il s’agit de mettre en œuvre au 1er janvier 2018 la dépénalisation et la décentralisation du stationnement. Cette mesure est issue de l’article 63 de la loi de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM).

L’objectif de cette réforme est de donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un service public du stationnement incluant la définition de la stratégie en matière de tarification et une meilleure incitation au respect, afin d’apporter une réponse adaptée aux enjeux de la mobilité locale.

Aussi, dès le 1er janvier 2018, un usager qui ne s’acquittera pas de la redevance de stationnement, ne commettra plus une infraction sanctionnée par une amende pénale, mais d’un forfait post stationnement (FPS).

En effet, même si les principes de cette politique sont connus, il est important de faire mieux respecter les règles qui doivent permettre une amélioration de la rotation des véhicules et le taux de respect du stationnement réglementé. Il est important de préciser, qu'actuellement, 75 % des usagers horaires à Lyon ne respectent pas les règles en restant plus longtemps que la durée maximale prévue ou ne s'acquittent pas ou insuffisamment des droits de stationnement.

Sur ces différentes mesures que nous allons voir dans ces trois rapports, la Ville de Lyon va doter l'unité de contrôle du stationnement et de l'espace public d'agents supplémentaires pour mener à bien ces missions.

Comme l'ensemble des villes françaises, la Ville de Lyon devra mettre en œuvre cette loi. Mais dans un souci de transition énergétique, il sera proposé une modulation de la tarification. Ainsi, les grilles tarifaires ou vignettes pourront être différents dans le cas d'un véhicule électrique, hybride rechargeable.

Le stationnement constitue une clé stratégique pour la mise en œuvre des politiques de mobilité et d'aménagement urbain. Il permet :

- un report modal de l'automobile vers les modes alternatifs ;
- un partage plus approprié de l'espace public.

Cette politique de stationnement s'organise dans une vision globale à l'échelle de la ville et de son agglomération. Une politique de stationnement doit également prendre en compte la diversité des usages et des usagers.

Je me permettrai, puisqu'il est question du PDU, de rappeler les principaux objectifs de celui-ci :

➤ sur le plan stratégique :

- améliorer le respect et les conditions de stationnement de surface de courte durée en favorisant la rotation des véhicules ;

- accompagner la démotorisation du centre-ville ;

- réduire le trafic automobile en ville pour permettre une amélioration de la qualité de l'air ;

- accompagner les différents usages que l'on peut rencontrer en ville.

➤ sur le plan opérationnel :

- accompagner le développement de zones réglementées sur voirie, réduire le stationnement autour des parkings de stationnement et affecter des espaces à l'autopartage, le rechargement des véhicules électriques, livraisons... ;

- mettre en place des réglementations adaptées pour les différents usagers ;

- simplifier les modalités du stationnement payant ;

- renforcer la surveillance et le contrôle du stationnement ;

- optimiser les différents modes de gestion de la collectivité.

Cette ambitieuse politique de stationnement sur voirie nécessite des adaptations des mesures existantes.

Le premier rapport vise à améliorer les questions environnementales liées au stationnement.

La Ville de Lyon est également amenée à faire évoluer le dispositif pollution compte tenu du nouvel arrêté Préfectoral qui a rendu obligatoire la vignette CRIT’AIR. Pour rappel, cet arrêté permet la mise en œuvre d’une circulation différenciée.

Durant cette période, il est proposé la gratuité du stationnement sur voirie pour les résidents, mais également, dans une politique environnementale de gestion du stationnement et pour les autres usagers, les usagers horaires notamment, une vignette CRIT’AIR de catégorie verte et les véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement bénéficieront de grilles tarifaires minorées.

Les professionnels sont également inclus dans cette politique puisque les professionnels mobiles de l’urgence et de la santé qui possèdent des véhicules électriques ou hybrides rechargeables auront une vignette environnementale annuelle minorée.

Pour les résidents, la Ville souhaite mettre en place une vignette environnementale annuelle minorée pour le 1er véhicule d’un résident qui possède un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Le premier volet lié à l’environnement concernait ce rapport.

Le deuxième, c’est l’évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adaptée pour les résidents.

Le dispositif actuel que nous connaissons rencontre un réel succès depuis sa mise en place, mais n’a pas évolué depuis un certain nombre d’années. Le dispositif connaît ses limites à l’heure actuelle.

Le nombre de vignettes du dispositif résident est supérieur au nombre des places réglementées et on connaît des dérives dans la solution de stationnement. En effet, certains résidents ont une solution pour se garer en dehors de l'espace public, ils disposent d'un parking privé. Cependant, il arrive qu'ils s'en servent pour d'autres usages et mettent leur voiture sur le domaine public.

On le voit très bien notamment avec les travaux de T6 où un certain nombre de véhicules restaient sur stationnement et aujourd'hui ont disparu avec l'arrivée des travaux.

Le nouveau dispositif que je vous présente permet de recentrer sur les résidents qui ne disposent pas de parking privé.

Il est donc proposé :

- d'instaurer une vignette annuelle résident payante,
- de maintenir la possibilité de disposer d'une 2^{ème} vignette par foyer, mais selon des conditions différentes ; c'est un souhait de la Ville de Lyon alors que d'autres villes françaises ont supprimé cette vignette,
- d'avoir un découpage en « bassins » de vie, plus pertinent, permettant ainsi de s'affranchir de limites administratives et coupures urbaines.

Enfin, le troisième rapport qui nous est proposé aujourd'hui est l'institution d'une redevance de stationnement et la fixation des nouvelles grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement.

Pour rappel, à Lyon l'offre de stationnement payant sur voirie est d'environ 38 600 places.

Cette offre se répartit entre 3 grilles tarifs sur trois zones de stationnement payant :

A) Tarif PRESTO (courte durée)

B) Tarif TEMPO (moyenne durée)

C) Tarif Nocturne. Ce tarif s'applique sur une zone représentant 100 places.

Le nouveau dispositif qui nous est proposé est d'instituer une redevance de stationnement selon les grilles tarifaires suivantes et de fixer le montant du FPS par zone en cohérence avec le PDU.

Il est proposé de mettre en place un seul forfait post stationnement FPS par zone pour une durée de 10 heures de stationnement (équivalent à une journée de stationnement). Celui-ci remplacera, au 1^{er} janvier 2018, l'amende de 1^{ère} catégorie à 17 euros :

- 60 euros en zone PRESTO

- 35 euros en zone TEMPO.

Le principe des nouvelles grilles tarifaires pour les zones PRESTO et TEMPO a pour objectif de permettre la rotation et le report dans les parkings et vers les modes alternatifs tout en donnant la possibilité de stationner jusqu'à 10 heures dans chaque zone.

Il est à préciser que les tarifs des grilles tarifaires de la zone PRESTO jusqu'à 1 h 30 et TEMPO jusqu'à 3 h 00 n'ont pas été modifiés depuis 2009.

Je vous passe la lecture des différentes grilles de tarifs que vous avez dans les rapports.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Je ne ferai pas une intervention concernant l'application de ces dossiers sur l'ensemble de la Ville de Lyon, on aura l'occasion de le faire au Conseil Municipal et ce n'est pas l'objet de notre Conseil d'Arrondissement. Je voudrais plutôt amener le projecteur sur la problématique de notre arrondissement en termes de stationnement et sur les effets que vont avoir ces mesures.

Il n'est pas l'heure de dire si le FPS maintenant est trop cher, je le pense personnellement, 60 € cela tient du racket *a priori*, le mot est fort mais je pense que c'est celui qu'il faut utiliser et le paiement de la vignette résident va dans le même axe avec juste un seul objectif qui est de faire rentrer des recettes dans les caisses de la Ville de Lyon. Tout le monde l'aura compris et les Lyonnais en premier.

Pour revenir à l'arrondissement on va avoir un phénomène qui va se produire inéluctablement en renforçant les conditions de stationnement dans les zones payantes, c'est l'utilisation des zones non payantes comme zones tampons. Notre arrondissement est un arrondissement qui a encore de nombreuses zones non payantes, elles sont même majoritaires et on a déjà autour des facultés, dans d'autres quartiers proches des lignes de transport, l'utilisation des stationnements de voirie au titre de parcs relais. Essayez d'aller vous garer dans le quartier de Grange Blanche le matin à 10 heures, c'est quelque chose d'impossible, même si depuis quelques semaines certaines rues sont passées payantes.

Cela fait plusieurs années que le Maire du 8^{ème}, déjà au mandat précédent, nous promet une extension du stationnement payant sur le 8^{ème}, je pense qu'avec les mesures qui sont en train d'être prises, cette augmentation des zones de stationnement payant va très rapidement devenir indispensable. Je pense en particulier au quartier de Monplaisir sud-ouest où, entre les étudiants et demain ces zones de

parcs relais sauvages, l'on aura de plus en plus de mal à se garer.

Je pense que les conséquences que l'on aura sur notre arrondissement n'ont pas été mesurées et que l'on va très rapidement en payer le prix, sans mauvais jeu de mots compte tenu de la philosophie globale de la réforme que vous nous proposez, et je pense que c'est dommage parce que l'on n'avait pas vraiment besoin de cela.

M. COHADE.- Merci. D'autres demandes d'intervention ?
Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas revenir sur ce que Stéphane GUILLAND vient de dire, étant partiellement d'accord avec lui notamment sur le terme de racket des automobilistes. J'approuve par contre l'extension de compétences aux autorités locales, mais je constate aussi que l'on va vers une complication administrative et qu'il va y avoir évidemment de plus en plus de prélèvements et le mot de racket s'impose effectivement pour prendre de l'argent encore aux automobilistes.

Bien sûr, vous me direz, les automobilistes qu'est-ce que c'est, cela ne représente pas beaucoup de monde. Non, 40 millions à peu près sur 67 millions d'habitants. C'est peut-être beaucoup moins que les cyclistes, mais ceux-là on ne les rate pas, je parle des automobilistes, ils sont là pour payer. Quant aux cyclistes, je ne vais pas tous les mettre évidemment dans le même tas, il y en a de bons et de mauvais. Il y a simplement, si j'ose dire, environ 9,5 des cyclistes sur 10 qui ne respectent jamais un feu rouge, qui ne respectent jamais un stop, qui ne respectent évidemment pas les sens interdits puisque l'on a fait des sens interdits légalisés. Comme dirait Raymond DEVOS, « où est le bon sens ? » Si les sens interdits sont légalisés, où on va ?

Je ne prends pas ma voiture tous les jours, je prends beaucoup les transports en commun, je marche aussi beaucoup et il m'est arrivé, encore hier, encore avant-hier, enfin pas si souvent que cela vous allez me dire, de traverser ayant le feu vert, donc le piéton ayant priorité théoriquement, et de voir des cyclistes me foncer dessus, voire me regarder de travers parce qu'ils sont obligés de faire un petit écart et ils n'amorcent pas le moindre ralentissement. Ils viennent de griller le feu rouge et ils accélèrent pour passer en force. À ce moment-là, si par hasard un malheureux automobiliste ayant le feu vert démarrait et les renversait, qui aurait tort ? Le cycliste ? Sûrement pas.

Merci.

M. COHADE.- Merci Monsieur MORIN.

Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues. Avant mon intervention, je voudrais simplement remarquer que si effectivement on parle de racket pour les 60 € du FPS dans la zone PRESTO, c'est le même tarif que l'amende TCL je crois quand on ne paie pas son ticket et donc cela signifie que mes collègues s'offusquent aussi que des gens qui fraudent les TCL soient rackettés à hauteur de 60 €, tout comme ceux qui fraudent au niveau du tarif du stationnement payant, sinon c'est qu'il y a une discrimination dans leur façon d'appréhender les Lyonnais en matière de fraude.

Pour ce qui est du rapport, évidemment nous sommes favorables, avec une réserve. Si 13 % des Lyonnais ont un second véhicule, faut-il encore les encourager avec cette seconde vignette résidence ? Je pense que c'est quelque chose dont on aurait pu faire l'économie même si on augmente le tarif. Ce n'est pas forcément la meilleure façon de procéder.

Vous avez rappelé les milliers de places de stationnement souterrain privées qui sont en général inutilisées, donc effectivement cette mesure, tant en matière de tarification des vignettes du zonage et du FPS, permettra je pense de faire diminuer ces stationnements sur voirie, de permettre de limiter les déplacements domicile/travail et d'orienter les automobilistes vers des moyens de transport plus doux, que ce soient les transports en commun ou les modes actifs. Sachant bien sûr qu'un individu n'est pas forcément uniquement automobiliste ou cycliste ou piéton, mais en général les personnes ont un cerveau qui leur permet de faire plusieurs activités, non pas en même temps, mais à la suite. On peut conduire une voiture, prendre son vélo et marcher, c'est tout à fait compatible et je dirais que les personnes qui ne respectent pas la règle, en général le font quel que soit leur moyen de déplacement.

Nous voterons bien sûr ce rapport parce qu'il faut absolument faire diminuer la pollution de l'air qui à Lyon est un problème prégnant et donc toute mesure qui permettra d'y contribuer aura notre soutien. Merci.

M. COHADE.- Merci Monsieur ODIARD.

Monsieur DESBOS.

M. DESBOS.- Le groupe Centre démocrate, que ce soit dans les arrondissements ou à la Ville, va voter cette délibération. Simplement il aimerait quand même rappeler que si le partage de la ville est nécessaire et sur lequel on est évidemment bien d'accord, c'est *in fine* pour mieux respirer dans les villes donc je pense qu'avec le nombre de médecins que l'on a ici autour de la table et à la fois dans notre Conseil d'Arrondissement et Conseil Municipal, tout le monde a bien compris l'intérêt de mieux respirer dans les villes, cependant effectivement il y a des populations plus en difficulté et le groupe, à la Ville, va peut-être demander un certain nombre d'amendements, peut-

être rejoint par d'autres groupes, pour voir peut-être un tarif social. On pense surtout aux vignettes résidents qui d'un seul coup prennent plus qu'une augmentation vu que certaines sont créées. Cela nous paraît quelque chose de nécessaire et indispensable de réfléchir encore, même si le délai est très court, à peut-être amender un peu ce projet que nous voterons.

M. COHADE.- Merci Monsieur DESBOS de ces explications de vote.

Madame RABATEL.

Mme RABATEL.- Notre groupe Lyon Gauche Solidaire se félicite d'une partie de ces délibérations, en particulier tout ce qui est en rapport avec l'environnement qu'il faut protéger, c'est tout à fait vrai. Je dois dire aussi que quand j'entends parler qu'il n'y a que les cyclistes qui se comportent mal, malheureusement je ne vois pas qu'eux, il y a aussi les piétons, les voitures, à certains moments il y a certaines personnes qui se comportent mal et pas simplement les cyclistes.

D'autre part, c'est assez amusant d'entendre le Front National qui défend toujours le respect de la loi, tout d'un coup venir sur l'idée que des gens qui ne paient pas le stationnement à son tarif normal, décidé par la loi justement, n'aient par ailleurs pas d'amende par rapport à cela. C'est vrai que l'amende qui est proposée équivaut à celle des TCL.

Dans notre groupe nous allons voter deux délibérations, mais pour la 27134, on va s'abstenir parce que nous sommes en interrogation sur cette affaire de la vignette résident à 40 €. Nous avons justement fait un courrier aujourd'hui au Maire de Lyon pour lui dire que nous trouvons que cette vignette devrait être affectée par un tarif social et qu'en particulier les gens qui ne paient pas d'impôts ne devraient pas

payer cette vignette.

Nous nous abstenons donc aujourd'hui sur cette délibération en espérant qu'elle sera amendée dans un sens social parce que justement un des piliers du développement durable, c'est aussi l'attention que l'on peut avoir aux affaires sociales et aux difficultés que peuvent éprouver certains de nos habitants. Par rapport à cette vignette à 40 € qui nous pose question, nous nous abstiendrons aujourd'hui et en attente du Conseil Municipal, nous espérons qu'il y aura discussion sur des évolutions autour de cette délibération.

M. COHADE.- Merci. Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ.- Je sais que c'est de bonnes guerres, quand on veut faire de la politique politicienne de toujours parler des 60 €. Les 60 € ne concernent que la zone PRESTO qui est finalement très limitée et ne concerne qu'une partie du 1^{er} arrondissement et une partie du 2^{ème} arrondissement, autrement c'est 35 € sur le reste du territoire.

J'imagine que Monsieur GUILLAND n'a pas eu le temps de préparer, donc il va prendre le temps, il va faire attention, car utiliser le mot « racket » est un peu exagéré et comme je sais qu'il déteste faire de la politique politicienne, il va mieux travailler cela avec les élus de son groupe et les Maires d'arrondissement qui font partie de ce groupe.

On a tous intérêt à ce qu'il y ait une véritable rotation de la circulation. Je vous rappelle quand même qu'à Lyon le chiffre est là, on est à moins de 25 % du respect, c'est-à-dire qu'il y a moins de 25 % des gens qui payent correctement ce qu'ils devraient payer quand ils se garent sur la voirie. Sur toutes les autres villes européennes, que ce soit les villes espagnoles, même les villes italiennes, pourtant on parle beaucoup de peuples latins qui ont une relation parfois différente de la nôtre de l'autorité, mais toutes les villes en Espagne, en Italie, en

Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, ont un taux de respect qui dépasse les 80 %, avec des modalités qui sont très parallèles à ce qui vient d'être mis en place au travers de cette nouvelle loi et avec des forfaits qui sont à peu près identiques.

Attention donc à l'offuscation, on a tous intérêt à ce qu'il y ait moins de pollution, qu'il y ait une meilleure rotation et que notamment les commerçants puissent aussi avoir un bénéfice à ce que les gens puissent se garer pour faire les courses.

M. COHADE.- Merci Monsieur PELAEZ.

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Juste deux mots de réponse. J'avais tenté de centrer le débat principalement sur la problématique qui va à mon avis se passer dans le 8^{ème}, mais le débat est parti plus sur le sujet municipal, je n'y vois aucun inconvénient. Contrairement à ce que dit Monsieur PELAEZ, mon intervention était préparée et le mot « racket » était volontaire et je pense que je le réutiliserai de la même façon au Conseil Municipal.

Pour revenir à ce que vous dites sur la rotation et sur le fait de payer ses amendes, il est bien sûr hors de question pour qui que ce soit autour de cette table, j'imagine, de valider le fait que quelqu'un ne paie pas son stationnement. Je rappelle juste un chiffre, c'est qu'à Lyon 75 % des gens ne paient pas leur stationnement. Alors on peut se poser la question de savoir pourquoi ils ne le paient pas.

On peut y répondre en disant qu'effectivement c'est parce que l'amende n'est pas assez chère, mais on peut aussi le dire, parce qu'il n'y a pas assez de contrôles et que le risque de payer l'amende est tellement faible qu'on prend le risque.

Aujourd'hui à Lyon, une place de stationnement payant est contrôlée en moyenne moins d'une fois par jour. Cela veut donc dire que si vous vous gardez 1 heure, vous avez moins d'une chance sur 10 d'être contrôlé, donc de payer une amende. Le vrai problème est là.

Le choix de l'amende de 60 €, tout le monde autour de cette table essaie de nous faire croire que c'est pour l'aligner sur celle du SYTRAL. Non, le FPS correspond, comme l'a dit Monsieur le premier adjoint, au temps de stationnement le plus long de la journée, c'est-à-dire 10 heures. Si vous stationnez 10 heures et que vous payez cela vous coûte 60 € dans les zones de centre-ville et donc le forfait post stationnement coûte 60 €. Mais d'autres villes en France, y compris des villes de Gauche, je pense à Paris en particulier, ont fait un autre choix qui est celui d'un contrôle beaucoup plus efficace et il passe par la mise en place de zones différenciées. On ne parle plus d'une zone de 10 heures, mais de deux zones de 5 heures ou, comme à Bordeaux, de trois zones de 4 heures. Du coup, on a une amende qui est moindre, mais qui peut revenir trois fois dans la journée.

C'est une question que l'on ne s'est pas posée à Lyon parce qu'aujourd'hui on ne sait pas contrôler plus d'une fois par jour chaque place. Effectivement, c'est tellement plus simple de mettre une amende de 60 € quand quelqu'un a dépassé, plutôt que d'en mettre deux dans la journée. Le vrai problème est là et quand je parle de racket, je pèse mes mots, et là on est en train de parler de racket. C'est un choix politique qu'il faudra à un moment assumer et le choix de ne pas avoir saucissonné la période de la journée en différentes périodes aboutit sur un prix de 60 € sur lequel nous, nous ne sommes pas d'accord.

M. PELAEZ.- On peut effectivement comme cela, de manière très sereine, arriver à discuter, en même temps vous conviendrez avec moi que c'est un peu paradoxal à la fois de dire que de mettre une amende un peu plus importante, c'est faire du racket, et dire qu'il n'y a pas assez de contrôles donc il faut en faire plus. Si on avait fait plus de contrôles, vous auriez tenu exactement le même argument en disant que l'on utilise du personnel pour qu'il y ait plus de contrôles pour racketter ces pauvres automobilistes. Votre argument est donc un peu faussé.

Je vous rappelle aussi par rapport à d'autres villes qui ont fait d'autres choix, comme vous venez de l'expliquer, qui peuvent s'entendre, il n'y a aucune difficulté, sur la ville de Lyon il y a un système qui est mis en place, et vous avez convenu avec moi et j'en suis content qu'il est normal quand même que l'on paye son stationnement lorsque l'on se gare, notamment par le paiement par téléphone, etc., qui va se développer. Si jamais on a mis une vignette que pour 22 minutes et que l'on s'aperçoit que la course que l'on fait ou la réunion ou le rendez-vous que l'on a dure 30 minutes, on va pouvoir à distance rajouter très rapidement via son téléphone 8 minutes.

Effectivement ceux qui ne respectent pas, avec ces possibilités qui leur sont offertes, donc qui délibérément ne respectent pas la loi et ne veulent pas payer le stationnement, ont une amende et c'est tout ce qu'il y a de plus classique.

M. COHADE.- Merci pour ce complément d'informations techniques.

C'est une politique volontariste mais ferme qui est mise en place, qui vise à permettre un bon taux de rotation dans la ville, ce taux de rotation qui est bénéfique à tous, aux artisans, commerçants, et tous les usagers qui ont besoin à un moment de se rendre dans les différentes zones.

Comme le disait Louis PELAEZ, pour celui qui serait en dépassement parce que son rendez-vous chez le médecin par exemple s'éternise ou parce qu'il a mal calculé son temps, l'application sera là pour permettre de rajouter du temps et d'éviter le dépassement et d'avoir à s'acquitter du FPS.

Pour répondre à Monsieur MORIN, il y a de bons marcheurs, comme de mauvais, il y a de mauvais cyclistes, il y en a des bons aussi et puis les automobilistes, c'est pareil, il y en a des bons et des mauvais.

S'il n'y a plus d'autres interventions, je vais mettre ces rapports aux voix.

Sur le rapport 27135, mesures environnementales liées au stationnement payant, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité.

Sur le rapport 27134, évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les résidents, qui est Contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Sur le rapport 27133, institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**5. 26854 – Dotations aux arrondissements – Année 2018 –
Direction Générale des Services – Direction des Finances**

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Rapport habituel à cette période de l'année que celui de la dotation aux arrondissements. Là, il s'agit de chiffres globaux comme vous le savez, nous aurons à voter notre état spécial d'arrondissement lors du prochain Conseil.

Il s'agit de trois dotations aux arrondissements.

La première, la plus importante, la dotation de gestion locale qui permet de faire face aux dépenses qui sont liées aux équipements transférés aux arrondissements, et qui est composée de 2 parts comme chaque année : une part, 88 % du montant total de la dotation, à hauteur de 4 M€, et une seconde part, 11 %, qui est calculée à partir de la population de l'arrondissement et du revenu fiscal moyen par habitant.

Deuxième dotation, la dotation d'animation locale qui est destinée aux dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie locale et à la vie locale (conseils de quartier, associations, etc.). Cette enveloppe globale s'élève à un peu plus de 460 000 €. Chaque arrondissement a une enveloppe forfaitaire de 20 000 €, ce qui fait donc 180, et les 283 000 € restants sont répartis en fonction du nombre d'habitants. Le 8^{ème} en a une part conséquente, mais qui reste tout de même relativement faible.

Enfin, la dotation d'investissement qui évolue en fonction de notre population, est calculée sur la base de 2 €/habitant. Comme nous gagnons à peu près un millier d'habitants à chaque recensement annuel, cela nous permet d'obtenir 2 000 € de plus par an, mais là aussi

les sommes seront relativement modestes. Cette dotation est à hauteur de 1 million d'euros sur l'ensemble de la Ville.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir adopter ces dotations.

M. COHADE.- Merci Monsieur TOURNEBIZE.

Des demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*

Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

6. 27073 – Demande d'autorisation présentée par la société Pourquery DMP en vue d'exploiter une installation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux, 93, boulevard du Parc de l'Artillerie à Lyon 7^{ème} – Direction de l'Écologie Urbaine

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit de la société Pourquery qui est basée boulevard du Parc de l'Artillerie à Lyon 7^{ème}. Cette délibération concerne plusieurs arrondissements compte tenu de la zone de périmètre de danger que cela concerne au niveau de la DREAL.

Cette société met en œuvre les activités industrielles suivantes :

- analyse de métaux non ferreux ;
- préparation des produits aux analyses, à la fonte et à l'affinage ;
- fonte de métaux non ferreux ;
- affinage chimique ;

- traitement des bains d'affinage usagés.

Les produits reçus sur le site sont principalement des débris métalliques issus de l'artisanat et de l'activité manufacturière.

Cette activité existe depuis 2001. Considérant l'avis technique de la DREAL de 2013 et la visite d'inspection réalisée en mars 2016, la société a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure du 10 mai 2016, exigeant le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation au vu de la nomenclature des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), afin de régulariser la situation administrative du site.

Sans lire le rapport, il s'agit de régulariser cette nomenclature en prenant en compte toutes les réglementations associées, études de danger, impacts environnementaux (air, bruit, déchets). À savoir que les précautions ont été prises pour assurer la sécurité, la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

L'idée, c'est de régulariser une situation qui existe depuis 2001 et de mettre aux normes ce site avec la réglementation des ICPE.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

M. COHADE.- Merci Madame BACHA-HIMEUR. Des demandes de parole ?

Mme GAY.- On se préoccupe toujours dans ce genre de dossier, notamment celui-ci, des risques sanitaires, de ce que peuvent respirer notamment nos concitoyens qui vivent autour de cette entreprise et plus largement de ce qu'ils peuvent polluer. Quand je vois les substances toxicologiques, je me préoccupe aussi de la santé des salariés.

Dans les mandats précédents, on était toujours attentif à ce que pouvait dire notamment le CHSCT de l'entreprise et nous dire la façon aussi dont les choses sont vécues à l'intérieur de l'entreprise.

C'est la première fois que j'interviens sur un dossier pareil, mais je me rends compte qu'effectivement ce qu'ils rejettent sont des éléments à surveiller en tout cas pour la santé publique de ceux qui sont à l'extérieur, mais aussi de ceux qui sont à l'intérieur. Nous n'avons jamais le retour du CHSCT qui doit être consulté sur ces questions-là.

Je fais cette petite remarque, on pourrait d'ailleurs faire la remarque dans la commission de M. SÉCHERESSE qui traite de ces questions-là et ce serait intéressant d'avoir l'avis du CHSCT. Merci.

M. COHADE.- Merci. Madame BACHA-HIMEUR des éléments de réponse ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Je prends ma casquette professionnelle. On travaille beaucoup sur les zones de risque PPRT, ICPE et justement ce qu'il faut savoir c'est que les contrôles qui ont eu lieu sur ce site ont notifié que l'activité sur cette entreprise, en interne comme en externe, nécessitait un classement ICPE. Cela veut clairement dire que les risques ont été identifiés par les services de l'État et surtout que toutes les mesures vont être mises en place.

ICPE, cela veut aussi dire que les CHSCT sont consultés aujourd'hui, mais je ne parle pas de cette entreprise en particulier. Pour savoir sur le port Edouard Herriot les sites que nous classons en ICPE en l'occurrence les CHSCT sont consultés, mais sur ce site-là je ne m'avancerai pas.

M. COHADE.- Madame GAY.

Mme GAY.- D'autant qu'hier soir j'ai quand même entrevu, lors d'une émission de télévision, que sur la pénibilité, notamment des salariés, dans le cadre du Code du travail et de la reconnaissance de la pénibilité, il y avait un certain nombre de choses qui commençaient à être ôtées de ce qui avait été travaillé dans le mandat précédent.

M. COHADE.- S'il n'y a plus de remarque sur ce dossier, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

7. 27098 – Groupe scolaire Lumière – Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle – 24, rue du Premier Film à Lyon 8^{ème} – Opération n° 08001001 – Lancement de l'opération et affectation de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006 – Direction de la Construction

M. LEVY.- Monsieur le premier adjoint, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Aujourd'hui il vous est proposé de revenir sur une délibération sur laquelle nous avons déjà échangé en début de mandat concernant le groupe scolaire Lumière.

Comme vous le savez, cette école, qui est une des plus anciennes de la Ville de Lyon, va bénéficier de travaux assez importants puisqu'il s'agit aujourd'hui de rénover le restaurant de l'école Lumière et d'aménager la salle d'évolution.

Pour cette rentrée scolaire, en anticipation de ces travaux, une classe a déjà été fermée et une seconde sera fermée également l'année prochaine afin de permettre la gestion des travaux dans les meilleures conditions.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui concerne :

- le restaurant scolaire avec l'aménagement d'un réfectoire pour l'école élémentaire avec la mise en place d'un self, la création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien ;

- la salle d'évolution sera réaménagée et créée à l'étage pour permettre une meilleure mise en accessibilité également du bâtiment ;

- le remplacement des menuiseries sur le bâtiment central ainsi que sur les façades côté cour des bâtiments de maternelle et d'école élémentaire.

C'est une opération, vous l'avez compris, assez importante qui représente un montant total de 2,51 M€ dont 60 k€ de matériels.

Je vous remercie.

M. COHADE.- Merci Monsieur LEVY.

Des demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*.

C'est une très bonne chose pour notre arrondissement et pour nos petits gones qui sont dans le secteur de l'école Lumière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

8. Charte conseil de quartier

Mme RUNEL.- Monsieur le premier adjoint, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Avant de vous présenter rapidement ce rapport qui concerne l'amendement à la charte des conseils de quartier, je voulais juste rappeler l'événement qui a eu lieu dimanche, le brunch des conseils de quartier, qui a rassemblé plus de 140 personnes venues de l'ensemble du 8^{ème} arrondissement pour assister à la présentation d'une des actions des six conseils de quartier et également pouvoir échanger avec les habitants, les référents et les présidents de conseil de quartier sur les actions à venir. C'est un événement qui était fort intéressant et qui a connu un réel succès et il était nécessaire d'en dire deux mots ce soir.

Vous dire également qu'en ce moment la Ville de Lyon est en pleine campagne de renouvellement des conseils de quartier, et je m'adresse notamment au public, il est toujours temps de pouvoir vous inscrire dans les différents conseils de quartier. Le 8^{ème} arrondissement abrite six conseils de quartier donc vous avez la possibilité de vous investir, si vous le souhaitez, dans un des conseils de votre quartier.

Concernant ce rapport, il s'agit de mettre à jour la charte de fonctionnement des conseils de quartier, qui est en vigueur depuis déjà quelques années et de se mettre en conformité avec des obligations notamment de la CNIL puisque les conseils de quartier sont amenés à gérer des contacts et des coordonnées.

Le rapport vous propose de pouvoir amender et de permettre seule à la Mairie d'arrondissement d'être habilitée à détenir, à accéder et à traiter des données à caractère personnel. Désormais, avec cette nouvelle charte de fonctionnement, nous serons en conformité avec les exigences de la CNIL.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable.

M. COHADE.- Merci Madame RUNEL. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Avez-vous des questions diverses ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Une information pour rappeler qu'aujourd'hui a été lancée la consultation sur la question liée à la réforme des rythmes scolaires et j'invite tous ceux qui ont quelque chose à dire à aller sur lyon.fr et à s'exprimer sur cette question puisque nous sommes dans une phase de concertation et de dialogue. Il y aura également deux réunions publiques dans notre arrondissement.

Le débat est ouvert à tout le monde, même si vous n'avez pas d'enfant et que vous avez quelque chose à dire, vous pouvez vous exprimer sur cette question qui est une question importante pour le fonctionnement de notre arrondissement. Merci.

M. COHADE.- Merci Monsieur LEVY. Des réactions ?

Mme TAZDAIT.- La consultation est ouverte jusqu'à quand ?

M. LEVY.- Jusqu'à la fin de l'année.

M. COHADE.- Madame BACHA-HIMEUR souhaite également nous donner une information ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Pour le PUP Saint-Vincent de Paul, la clinique Saint-Vincent de Paul, vous savez qu'il y a un PUP on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises lors de ce Conseil, à partir de demain 16 heures il y a des journées portes ouvertes faite par le promoteur Vinci et jusqu'à dimanche inclus. Dès demain il y a donc une

ouverture aux habitants, au public, pour pouvoir voir sur maquette géante avec perspectives, visiter le site, et échanger avec le promoteur.

M. COHADE.- Merci. Une dernière information, Madame STEFANI ?

Mme STEFANI.- Vendredi 13 à partir de 18 h 30 nous organisons notre soirée débat autour du Handicap et Numérique. Quand je dis « nous », je parle de la commission accessibilité de la Mairie du 8^{ème}, de moi-même et Thérèse RABATEL sera avec nous. Si vous souhaitez passer, nous vous accueillerons avec beaucoup de plaisir.

M. COHADE.- Merci.

Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui et nous allons lever la séance.

(La séance est levée à 19 heures 54).